



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **19 MAI 2022**

Publié le : **19 MAI 2022**

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2022.040

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 11 mai, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JACQUELINE HAESINGER, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENTS :

Dominique DUFUMIER est élu(e) secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 15 : ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION - 16 GRANDE RUE

RAPPORTEUR :

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 095 250 22 00046, reçu le 30 mars 2022, adressée par Maître LECLERCQ, notaire à Luzarches, en vue de la cession moyennant le prix de 268 000 €, d'une propriété sis à Fosses, cadastrée section AB 132, situé 16 Grande Rue, d'une superficie totale de 1098 m², appartenant à Madame VASSENT épouse COUTANT ;

Vu la délibération en date du 25 juin 2008 qui instaure un droit de préemption urbain et la délégation de l'exercice au Maire ;

Vu l'estimation des domaines en date du 10 mai 2022 d'un montant de 268 000 euros ;

Considérant l'intérêt général de la commune à acquérir cette parcelle en vue d'un projet pour la construction de 18 logements à vocation sociale, avec l'implantation de stationnements publics et le désenclavement de l'église ;

Considérant la nécessité de poursuivre la rénovation et l'embellissement du village par ce projet d'intérêt général ;

Considérant que la parcelle AB 132 est située sur le périmètre du projet d'intérêt général envisagé et s'inscrit dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et celui du dispositif Petites Villes de Demain ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Fosses, cadastré AB 132, situé 16 Grande Rue, d'une superficie totale de 1098 m², appartenant à Madame VASSENT épouse COUTANT.
- **DIT** que la vente se fera au prix de 268 000 euros hors commission et frais d'agence.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS

